Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902852-20251211-DELIB1112250005-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 Décembre 2025	Le jeudi onze décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09	**Présents :** M. PONTU Jacques, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. DIDOU Charlez, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc et M. MONTAC Henri.
Secrétaire de Séance Serge GUEGUEN	**Absents excusés** : M. GRALL Eric, Mme LE MESTRE Caroline et Mme LAURANS Julie.
	Procuration : M. GRALL Eric donne procuration à M. GUEGUEN Serge.
N° Délibération	**DELIB1112250005**

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Il appartient au Conseil municipal de voter les montants de subventions allouées. Une première délibération a été prise lors du conseil municipal du 19 juin 2025.
Les élus ont décidé d'attribuer deux nouvelles subventions aux associations suivantes :

	Montant
Association Bleuniadur (Ensemble des Arts et Traditions Populaires du Léon)	150€
Association France Adot (Association pour le don d'organes et de tissus)	150€

Dans le cadre de la loi 3DS et pour éviter les conflits d'intérêts, en fonction de la subvention à allouer les élus concernés n'ont pas pris part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tout en respectant le quorum :

- **APPROUVE le montant des nouvelles subventions allouées aux associations pour l'année 2025.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU

MAIRIE DE TREFLAOUENAN 29440

Le Secrétaire de séance,
Serge GUEGUEN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le